
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 novembre 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 1907

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 novembre 2018, en y retirant les articles 12.001 à 12.006, 20.013 et 30.009.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 1908

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 1909

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 1910

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE18 1911

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE18 1912

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE18 1913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 172 882,03 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 60 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger, comprenant tous les frais incidents non limitatifs, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Trois diamants autos (1987) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 069 412,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17265 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1184922020

CE18 1914

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 304 683,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1186756003

CE18 1915

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Jacques Olivier Ford inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq (5) camions châssis cabine de marque F-550, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 484,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17283 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1188034012

CE18 1916

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à J. René Lafond inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux tracteurs compacts articulés 45 HP à voie très étroite de marque Weidemann avec divers outils et pièces d'équipements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 719,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17293 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1184922021

CE18 1917

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 313 943,49 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'éclairage extérieur (phase IV) au Complexe sportif Claude-Robillard, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 300 293,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6302;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187936020

CE18 1918

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Infrastructel inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés dans le cadre de projets de construction, de reconstruction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 228 162,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1674;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Infrastructel inc., à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1186850011

CE18 1919

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux de réfection de ponts et d'ouvrages d'art ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17089 ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Stantec expert-conseils ltée	3 516 762,58 \$	1
Les services EXP inc.	2 853 881,86 \$	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187231065

CE18 1920

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 8 628 579 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;

- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 9 322 173 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1185249003

CE18 1921

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration administrative entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) visant la définition et la mise en œuvre d'actions destinées aux entreprises, d'une part en matière de sensibilisation et de préparation et d'autre part lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement à la suite d'un sinistre;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique (SDÉ) à signer le projet d'entente de collaboration, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187340007

CE18 1922

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 décembre 2018 afin de la reporter au 30 avril 2019, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 », le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1180515007

CE18 1923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 174 580 \$ à PME MTL Centre-Est pour soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1188006002

CE18 1924

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à La Cantine pour tous, pour la mise en place d'un projet de mutualisation facilitant la production de repas abordables;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187896006

CE18 1925

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ par année au Jeune Conseil de Montréal, pour les années 2018, 2019 et 2020, pour un montant total de 15 000 \$, afin de bonifier ses activités d'initiation à la vie politique municipale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1183430015

CE18 1926

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 136 000 \$ à la Société des musées de Montréal (SDMM) dans le cadre des Ententes sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture de 2018-2021;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187959006

CE18 1927

Vu la résolution CA18 30 11 0360 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain situé sur le lot 3 705 581, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans une zone industrielle du district de La Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la compagnie Quéplex.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1184820002

CE18 1928

Vu la résolution CA18 30 11 0361 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé d'égout pluvial desservant un terrain situé sur le lot 1 278 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, dans une zone industrielle du district de Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie Gestion Rolland Bourgeois inc.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1184820001

CE18 1929

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe sur les modalités encadrant l'appel à projets « Accélérer les talents ».

Adopté à l'unanimité.

30.003 1183911001

CE18 1930

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe aux modalités des appels à projets « Accélérer l'entrepreneuriat ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1183931008

CE18 1931

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Services Ricova inc. dans le cadre du contrat pour les services de collecte et de transport de matières recyclables (appel d'offres 17-15972) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Cette entreprise sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de 2 ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1186224001

CE18 1932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de cinq dos d'ânes allongés sur la rue De Bordeaux, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Rachel Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1181097014

CE18 1933

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les modifications au Programme de soutien aux initiatives locales indiquées au dossier décisionnel, pour la mise en place de cyclovias à Montréal et son renouvellement pour l'année 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1186340001

CE18 1934

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 114,80 \$ relative au déplacement, les 29 et 30 novembre 2018, de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, et Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse, afin de siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendra à Québec;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1184310005

CE18 1935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financer la réalisation de l'auscultation des trottoirs des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1183690008

CE18 1936

Vu la résolution CA18 13 0304 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 5 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits de 39 721,27 \$, taxes incluses, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre et l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1182242011

CE18 1937

Vu l'article 133 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4) (la « Charte ») et le Règlement 02-037;

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la résolution suivante :

- 1 - que le trésorier ou le trésorier adjoint soit autorisé à emprunter, conformément aux conditions prévues à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, les sommes qu'il juge nécessaires pour constituer le fonds de roulement, au moyen de l'émission et de la vente de billets de dépôt par voie d'inscription en compte auprès de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS »), pourvu que la valeur nominale en cours de tels billets n'excède en aucun temps 20% des crédits prévus au budget de la Ville;
- 2 - que, dans la mesure où les billets sont émis par voie d'inscription en compte auprès de CDS :
 - les billets ainsi inscrits en compte soient représentés par un billet global dûment signé par le trésorier et déposé auprès de CDS ou auprès d'un dépositaire pour le compte de cette dernière;
 - les participations dans ces billets soient représentées par inscriptions en compte auprès des adhérents de CDS;
 - CDS soit responsable de l'établissement et du maintien des inscriptions en compte de ses adhérents ayant des participations dans ces billets;

- CDS soit considérée comme propriétaire pour toutes fins des billets représentés par le billet global malgré tout avis contraire, et tout paiement par la Ville ou pour son compte à CDS au titre des billets représentés par le billet global soit valable et libère la Ville de toute responsabilité à l'égard des billets concernés jusqu'à concurrence des montants ainsi payés;
 - les paiements aux propriétaires véritables des billets concernés soient effectués conformément aux règles établies de temps à autre par CDS au plus tard le jour prévu aux billets pour tels paiements;
 - les transferts des billets ainsi inscrits en compte soient effectués par inscriptions en compte par l'entremise des adhérents de CDS conformément aux règles établies de temps à autre par cette dernière;
- 3 - d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les billets, dont le texte est substantiellement conforme aux projets joints au sommaire décisionnel et identifiés comme « Annexe A »;
- 4 - d'approuver le mémoire d'information, en version française et anglaise, dont le texte est substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel comme « Annexe B »;
- 5 - que le trésorier ou le trésorier adjoint soit autorisé au nom de la Ville, à conclure et signer une convention d'agent financier avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») dont le texte est substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel comme « Annexe C » (la « Convention FCDQ ») et toute autre convention requise aux fins de l'émission, la vente, la livraison, la négociation et l'exécution des dispositions des billets;
- 6 - que l'une ou l'autre des personnes exerçant les fonctions suivantes soit autorisée à signer, au lieu du trésorier ou du trésorier adjoint, les billets annexés au billet global aux fins de la création et de l'émission d'un billet par FCDQ et de son inscription en compte et à fournir à FCDQ, conformément aux dispositions de la Convention FCDQ, les instructions nécessaires à cette fin :
- le chef de la division de la gestion de la dette et de la trésorerie;
 - le chef de la division du financement du placement et de la gestion du risque;
 - le responsable du placement et du financement;
- 7 - que le trésorier ou le trésorier adjoint soit autorisé à acquitter, le cas échéant, pour chaque émission concernée de billets, (i) les coûts et débours relatifs à la préparation, à l'authentification et à la livraison des billets, (ii) les frais payables, le cas échéant, à CDS, (iii) la rémunération payable à FCDQ et, le cas échéant, aux mandataires nommés par la Ville, (iv) les honoraires et débours, le cas échéant, des conseillers juridiques de la Ville et (v) tout autre débours mis à la charge de la Ville aux termes de l'un ou l'autre des contrats conclus aux termes des présentes;
- 8 - que le trésorier ou le trésorier adjoint soit autorisé à poser les actes et à signer les autres documents jugés nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
- 9 - que le directeur du Service des affaires juridiques ou l'avocat qu'il désigne, soit autorisé à apporter aux documents dont les projets apparaissent aux Annexes A, B et C précitées et à toute autre convention requise aux fins des présentes, toute modification mineure qu'il pourrait, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives;
- 10 - d'abroger la résolution CE06 0055 de ce comité en date du 16 janvier 2006.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1181629002

CE18 1938

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour du recours intenté par Énergir s.e.c. contre la Ville de Montréal au montant de 140 000 \$ en capital, intérêts et frais;

2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantal Bruyère, le chèque suivant :

- à l'ordre de Stein Monast Avocats en fidéicommiss, et ce, au montant de 140 000 \$;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1183219014

CE18 1939

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter un recours en garantie contre Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances, Philippe Monette et Vestas cabinet de services financiers inc. afin que ceux-ci soit condamnés à l'indemniser de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre elle dans le cadre des recours intentés en Cour supérieure par La Personnelle, assurances générales inc. et Desjardins assurances générales inc. (C.S.: 500-17-090172-159, N/Réf.: 15-002668), Richard Seligman, Telford Johson, Jessica Prud'Homme et Elliza Lopez (C.S.: 500-17-090358-154, N/Réf.: 15-002786) et Sécurité Nationale, Compagnie d'assurance Nationale et Compagnie d'assurance Habitation et Auto TD (C.S.: 500-17-090320-154, N/Réf.: 15-002779).

Adopté à l'unanimité.

30.014 1188075002

CE18 1940

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt » afin de déléguer au trésorier et directeur du Service des finances ainsi qu'au trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite :

- le pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 1 500 000 000 \$ CA pour l'année 2019 et portant intérêt à un taux n'excédant pas le taux de rendement des obligations du gouvernement du Québec, plus 100 points de base (1,00 %), sous réserve de l'approbation des conditions d'emprunt par le ministère des Finances du Québec;
- le pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le trésorier et directeur du Service des finances ou le trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1181629003

Règlement RCE 18-009

CE18 1941

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1182968015

CE18 1942

Vu la résolution CA18 14 0368 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1181010019

CE18 1943

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le Règlement R-187 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 7 188 900 \$ pour financer le projet « Employé numérique phases 2 et 3 », pour un terme de 5 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1186213007

CE18 1944

Vu la résolution CA18 22 0343 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 12 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de fermer et de retirer du domaine public comme rue les lots 4 140 605 et 5 064 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1180511005

CE18 1945

Vu la résolution CA18 27 0360 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1185092005

CE18 1946

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Gordon Routley à titre d'assistant-directeur au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), dans la classe salariale FM11 (124 037 \$ - 155 050 \$ - 186 061 \$), à compter du 28 novembre 2018, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1180580001

CE18 1947

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Jean-Philippe Détolle à titre de directeur à la gestion des grands parcs et de la biodiversité, dans la classe salariale FM10 (113 722 \$ - 142 158 \$ - 170 593 \$), à compter du 7 janvier 2019, convenue entre les parties pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1186991005

CE18 1948

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1188078005

Levée de la séance à 9 h 29

70.001

Les résolutions CE18 1907 à CE18 1948 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville